

BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 20250021

avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 13/01/2025

Objet : CONVENTION PARTENARIALE RELATIVE A LA FORMATION DES PERSONNELS DU SDIS PAR ENEDIS

Nature : Délibérations

Matière : Commande Publique - Conventions de Mandat

Date de télétransmission : 27/01/2025 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2025-002 Convention partenariale formation par ENEDIS.pdf

Annexes :

1 - Annexe 2025-002 convention enedis.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20250113-20250021-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 27/01/2025

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	5
Représentés :	0
Excusés :	0
QUORUM	3

SÉANCE DU 13 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, au jour du treize janvier à quatorze heures et vingt minutes, le bureau du conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Monsieur Gilbert HÉBRARD en date du 6 janvier 2025.

Étaient présents : HÉBRARD Gilbert, BAYLAC Sandrine, LLORCA Jean-Louis, BOUCHE Joël, POUMIROL Émilienne

Étaient excusés :

OBJET : Convention partenariale relative à la formation des personnels du SDIS par ENEDIS

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article R1424-52 ;

Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels et sapeurs-pompiers volontaires ;

Considérant que :

- Le service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Garonne et ENEDIS s'associe afin de coopérer dans le domaine de la formation.
- La présente convention définit les conditions de partenariat et d'échange entre la société ENEDIS et le SDIS 31.
- Le SDIS 31 s'engage à former annuellement de 10 à 30 personnels d'ENEDIS sur la conduite des véhicules poids lourds tout terrain et 12 agents aux phénomènes thermiques.
- En contrepartie la société ENEDIS forme annuellement les personnels du SDIS 31 aux risques électriques.

ENEDIS va édifier sur le plateau de MURET un réseau formation afin de rendre le SDIS 31 autonome pour la formation des personnels.

La convention propose un partenariat de 3 ans.

ENTENDU le rapport de Lcl Michel MARIS,

APRÈS en avoir délibéré,

Les membres du bureau du conseil d'administration, à l'unanimité,

23 JAN. 2025

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

APPROUVENT le projet de convention formalisant le partenariat ;
AUTORISENT le président du conseil d'administration à signer la convention.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Haute-Garonne,

Gilbert HÉBRARD

23 JAN. 2025

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., Identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

☎ 05 61 06 37 09
secretariatdir@sdis31.fr • www.sdis31.fr

49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex